



Portail familles

Ce service vous permet de :

- modifier les informations concernant votre foyer ;
- télécharger vos documents fiscaux et factures ;
- régler vos factures mensuelles en CB (pour la mise en place des prélèvements, se rapprocher de la Mairie) ;
- télécharger les menus de la cantine.

Pour ce faire, il faut vous connecter à ce site :

<https://www.mon-portail-famille.fr/acces/mairie-le-born>

Vos identifiants sont communiqués par la Mairie.